

Les députés Adrien Morenas (président-rapporteur) et Loïc Prud'homme (co-rapporteur) avaient été désignés en novembre 2017 par le bureau de la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale en vue d'une mission d'information sur l'avenir de la ressource en eau. Le rapport est paru, après un programme d'auditions, de déplacements de terrain en province et de discussions à la Commission européenne. Parmi les orientations proposées : la nécessité de conserver, entretenir voire construire des retenues face à la pression croissante des sécheresses aux étiages.

Cela nous semble le bon sens et répondre à l'intérêt général.

Ce rapport pourrait être vite archivé car la DEB, l'AFB et les Agences de l'eau relayées par des EPCI, soutenues par FNE militent pour la destruction de ces ouvrages et le retour aux rivières sauvages.

Quelqu'un doit commettre une erreur d'analyse? C'est bien une des incohérence de la gestion quantitative de l'eau.



Comme bien d'autres avant lui, le rapport Morenas et Prud'homme 2018 constate l'importance présente et à venir de la question de l'eau, tenant non seulement aux prévisions sur l'évolution du climat, mais aussi aux choix d'aménagement et aux usages humains : « *La pression sur la ressource en eau n'est pas liée exclusivement au réchauffement climatique mais également à la défaillance des politiques d'aménagement du territoire qui font que, l'héliotropisme aidant, la concentration des populations en bord de mer et dans le sud de la France rend plus difficile la*

gestion de l'approvisionnement en eau .

Outre un point national avec quelques aperçus européens et mondiaux sur la question de la ressource en eau, le rapport parlementaire s'interroge aussi sur la gouvernance. Il est notamment souligné que le modèle des agences de l'eau est mis à mal depuis que ces agences doivent abonder la politique de la biodiversité (en finançant l'agence française pour la biodiversité), l'Etat ayant débloqué trop peu de fonds propres de son budget central sur cette question. Le même Etat prélève par ailleurs sur les trésoreries des agences pour boucler ses lois de finance publique, rompant le principe « *l'eau paie l'eau* » et achevant de transformer les taxes payées par les usagers de l'eau en une fiscalité déconnectée de services rendus par les agences.

Dans les propositions du rapport, un point retient notre attention : celui de la gestion quantitative de la ressource (cf extrait ci-dessous). Les rapporteurs y soulignent que l'incertitude liée au changement climatique et le développement des besoins en eau rendront nécessaires la « *création ou l'amélioration d'ouvrages* » .

Le rapport n'évoque pas l'avis opposé de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie. La stratégie de continuité écologique conduit depuis déjà près de 10 ans à la destruction massive et à l'assèchement ou la diminution surfacique d'innombrables points de retenues d'eau répartis sur le territoire (étangs, plans d'eau, retenues, biefs, canaux). Ces choix ont des effets négatifs sur la recharge des nappes et sur les divers usages locaux de l'eau. Nombre de riverains se plaignent de voir leurs rivières transformées, massivement « *défragmentées* » en simple filet d'eau chaude polluée à l'étiage.

Une telle politique a été conçue sous l'angle de l'hydrobiologie et de l'ichtyologie visant à optimiser certaines conditions pour certains poissons, mais ce petit bout de la lorgnette reste sourd et aveugle aux autres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.

On lira aussi l'article de recherche très intéressant d'Alexandre Gaudin et Sara Fernandez 2018 sur les politiques de l'eau et des barrages dans le sud-ouest de la France, montrant comment les politiques publiques essaient de rationaliser post hoc des choix contradictoires, au risque de perdre toute lisibilité.

Extrait des préconisations

Action en faveur de la biodiversité et de la gestion quantitative de l'eau

Un plan national de préparation au changement climatique (comme l'a fait la Corse) intégrant la question du soutien des étiages doit être élaboré dans une optique environnementale. Il indiquera en fonction des données climatiques et des perspectives de réchauffement les besoins d'aménagement des cours d'eau dans un double objectif : garantir l'alimentation des populations en eau potable et maintenir la biodiversité des cours d'eau. Le rôle essentiel des retenues d'eau doit être réaffirmé, ainsi que l'importance de l'hydroélectricité pour la fourniture en électricité de notre pays et le soutien d'étiage.

Le soutien des étiages en été est une nécessité évidente pour maintenir une quantité minimale d'eau dans les cours d'eau nécessaires à la vie. Cette action implique la création ou l'amélioration d'ouvrages, en particulier de retenues. Une action de communication et de concertation de grande ampleur doit être engagée pour éviter que des résistances trop grandes ne bloquent les projets qui ne doivent pas apparaître comme réservés à un nombre limité d'agriculteurs, mais comme une action favorable à l'environnement et à la santé publique dans la mesure où la qualité de l'eau est liée au volume des cours d'eau (plus le volume est important, plus les pollutions sont diluées).

Un plan national d'économies d'eau doit être mis en œuvre, prévoyant des incitations fiscales, par exemple pour la création de dispositifs de récupération de l'eau de pluie.

La récupération et le traitement des eaux de pluie doivent être intégrés dans la politique d'assainissement.

Référence : Morenas Adrien, Prud'homme Loïc (2018), Rapport d'information sur la ressource en eau, n°1101, 206 pages.

Illustration : lac de Guerlédan à sec, côté Caurel (Côtes-d'Armor, France), fin août 2015, arbres morts. Fab5669, travail personnel, CC-ASA 4.0